



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N° DE L'ACTE : ARR2022-10-24-141

SERVICE : Administration générale/Service culturel

OBJET : acte de nomination de mandataires

Le maire de la commune de Seloncourt,

- Vu la délibération en date du 23 Mai 2002 instituant une **régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux activités proposées par le Centre Culturel**,
- Vu l'arrêté en date du 21 mai 2008 désignant Monsieur Guillaume ROUSSET régisseur de la régie de recette,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes en date du 28 juillet 2022,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 octobre 2022

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du 41^e salon d'art organisé par le Service Culture et Animation de la ville, Madame Véronique HERREN est nommée mandataire de la régie de recettes pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie du centre culturel., avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, à savoir un catalogue proposé au public visiteur et, en cas de vente effectuée dans le cadre du Salon, 20 % de la valeur marchande des œuvres.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie, soit en espèces.

Article 3 – la date limite d'encaissement par le régisseur ou suppléant des recettes désignées à l'article 1 est le 5 décembre 2022.

Article 4 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur à la date du présent acte,

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.
Expédition sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Seloncourt,
Le 24 octobre 2022.

Signature de l'autorité territoriale

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER



Signature du régisseur titulaire précédée
de la mention manuscrite « vu pour
acceptation »

Guillaume ROUSSET

vu pour acceptation

Signature du mandataire suppléant précédée
de la mention « vu pour acceptation »

Samuel BUHLER

Vu pour acceptation

Signature du mandataire précédée
de la mention « vu pour acceptation »

Véronique HERREN

Vu pour acceptation